

Association EOLE 07 (fédération ardéchoise)  
185 chemin de Bergeron  
lieu-dit Cruzoulon  
07520 Lafarre  
[contact@eole07.fr](mailto:contact@eole07.fr)  
[contact@adtc07.org](mailto:contact@adtc07.org) (secrétariat)  
[www.eole07.fr](http://www.eole07.fr)

le 16 juin 2025

Madame la Député, Monsieur le Député,

**Objet : Moratoire d'analyse des conséquences du projet de loi de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie**

Les 42 comités départementaux du Réseau Énergies Terre&Mer, dont EOLE 07 pour l'Ardèche, se sont rassemblés le 14 juin 2025 à Paris pour mettre en œuvre leur démarche d'information des maires et des agriculteurs dans tous les départements français d'ici les élections municipales en 2026.

Ils souhaitent vous rencontrer assez rapidement pour échanger sur les enjeux locaux d'une politique énergétique des énergies renouvelables adaptée et co-construite avec chaque territoire.

Une politique qui, doit respecter la démocratie de notre pays, et ne peut raisonnablement pas ignorer sciemment la consultation nationale sur les "Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables" - ZADER - dont les retours sont diamétralement opposés au projet de loi de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie proposée par le gouvernement.

Un projet qui, initialement, aurait pu faire l'objet d'un décret, et qui au vu des protestations, sera soumis très prochainement à l'Assemblée nationale (du 16 au 24 juin 2025).

Depuis plus de 20 ans, une certaine idéologie entretient un amalgame politique entre les énergies électriques et non-électriques, et le mix d'énergies électriques intermittentes et d'énergies électriques permanentes et pilotables.

C'est pourquoi nous estimons inévitable de décider rapidement d'une pause pour réaliser enfin une analyse rationnelle, objective et chiffrée de ces énergies: études des impacts sanitaires, sociaux, économiques, financiers, techniques, politiques ..., avant d'engager des centaines de milliards d'euros de dépenses publiques dans les énergies électriques intermittentes au cours des prochaines décennies.

Cette pause est attendue pour les raisons suivantes :

- Depuis plus de 30 ans, grâce au nucléaire et à l'hydraulique, la France bénéficie historiquement **d'une surcapacité de production annuelle d'électricité, notamment en exportant de façon massive jusqu'à 20% de notre production chez nos voisins** (en 2024 : exportation de 102 TWh et effacement de 20 à 30 TWh) assurant largement les besoins potentiels de croissance des 15 prochaines années.

Bilan rappelé en septembre 2024 par Luc Rémont, le président-directeur général d'EDF, à Saint-Malo devant 3000 acteurs économiques bretons.

- Depuis 2023, tant en France qu'en Europe, les conséquences des surcapacités de production d'électricité intermittente dégradent la stabilité des réseaux de transport d'électricité et contribuent à augmenter le prix de l'électricité.
- Cette surcapacité fragilise notre réseau national, mais aussi les capacités technique et financière de la France à engager une transition nécessaire pour sa souveraineté, sa compétitivité et sa décarbonation. .

Cette étude des impacts est une exigence publique et démocratique pour les raisons suivantes :

- Depuis 15 ans le prix de l'électricité augmente considérablement : 70 % pour la France. Il est indispensable d'évaluer et de choisir les solutions qui vont faire baisser le coût de l'électricité. Cela éviterait de reproduire la catastrophique voie de l'Allemagne qui a dépensé en vain 700 milliards d'euros dans l'Energie Wende pour avoir une des électricités les plus chères et plus carbonées d'Europe.
- Depuis 3 ans cette étude des impacts est absente du projet de PPE3 ; elle est essentielle avant d'engager plusieurs centaines de milliards d'euros d'argent public dans les réseaux comme dans les unités de production d'électricité. Ceci a été rappelé par plus de 50% des parties prenantes à la consultation réalisée à l'automne 2024.
- Elle permettra de :
  - Choisir les énergies renouvelables qui apporteront abondance, compétitivité, souveraineté, décarbonation ;
  - Définir un mix énergétique qui minimise les investissements publics dans la durée ;
  - Répondre aux questions de la mission Montaugé/Delahaye du Sénat sur le coût de l'électricité en 2035 et 2050 ;

Aujourd'hui les Français attendent du gouvernement et de la représentation nationale une politique énergétique qui :

1. Réduise le coût des énergies et notamment de l'électricité ;
2. Sécurise l'approvisionnement et la stabilité du réseau électrique ;
3. Protège le climat, les paysages et l'environnement ;
4. Favorise l'emploi, la réindustrialisation des territoires, l'équilibre de la balance commerciale et la souveraineté nationale.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous estimons que les amendements N°156 (Étude d'impact) et 657 (Suspension et étude d'impact) du groupe LIOT ont la capacité de rassembler une majorité responsable à l'Assemblée nationale pour changer de cap énergétique après 30 ans d'affrontements entre les anti- et pro- nucléaire et anti- et pro-éolien qui sont responsables de la perte de compétitivité et de souveraineté de la politique énergétique française.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Député, l'expression de toute notre considération.

pour l'association EOLE 07,

le secrétaire:



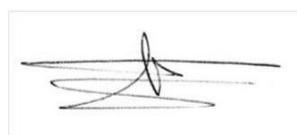
Richard Ladet

la vice-présidente:



Arlette Obry

le président:



Christian Proust